

Prince-Édouard au moins une partie des avantages décrits en termes éblouissants cet après-midi.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au cours de la présente période, la Chambre a entendu des députés représentant chacune des trois provinces Maritimes et l'Ontario. En tant que député de l'Ouest du Canada, j'aimerais féliciter le député de nous avoir saisi de cette question, et dire que nous aimerions bien voir la résolution adoptée.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soit seul à défendre les intérêts de l'Ouest du Canada en la matière. Je ne prétends pas connaître grand-chose à l'énergie marémotrice. D'autre part, l'énergie intéresse spécialement ma région du Canada; j'aimerais donc vous entretenir pendant quelques instants de cette résolution intéressante.

Je suppose que le député s'est déjà attiré assez d'approbation et de félicitations pour peut-être pouvoir se dispenser des miennes. J'aimerais cependant ajouter que sa persistance, comme il l'a admis dans ses propres observations, a dans une large mesure été récompensée entre l'époque à laquelle il a d'abord inscrit sa résolution au *Feuilleton* et aujourd'hui, où la Chambre a enfin l'occasion d'en discuter.

Quelques événements se sont produits ces dernières semaines dans le domaine général de l'énergie en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique; ils touchent la faisabilité économique de cette étude. Les variations des prix du pétrole brut importé à l'Est du Canada doivent permettre d'accéder à d'autres sources d'énergie, soit un autre facteur favorable du point de vue de la viabilité de ce genre de projet.

Il y a aussi l'exploration pétrolière qui se poursuit sans cesse sur la côte est du Canada. Nous avons entendu de temps à autre des rumeurs encourageantes à ce sujet, mais malheureusement on ne peut rien en retenir d'assez définitif. Toutefois, dans l'industrie pétrolière de la région de l'Atlantique, on a la ferme confiance que les travaux d'exploration seront fructueux. S'ils le sont, l'approvisionnement en énergie de la région atlantique comptera sur ce nouveau facteur, source de bien-être économique.

Plus tôt aujourd'hui, un député, celui de Sarnia-Lambton (M. Cullen) je crois, a signalé que le gouvernement fédéral a jusqu'ici offert de se joindre aux deux gouvernements provinciaux directement intéressés à la révision des recherches du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique. Les documents présentés à la conférence internationale sur l'énergie marémotrice tenue à Halifax en mai l'an dernier sont, bien entendu, accessibles aux autorités fédérales et ils font l'objet d'études très sérieuses. Les résultats de cette conférence confirment sans contredit la viabilité technique du projet. Hélas, comme le député le dit dans sa motion, les résultats de la conférence ne nous ont rien appris de concret quant à la rentabilité du projet.

La résolution à l'étude aujourd'hui mentionne en particulier l'examen de tous les taux d'intérêt applicables aux programmes fédéraux de travaux d'équipement. Cette question doit être étudiée de concert par les deux gouvernements provinciaux. Il s'agit de déterminer ce qui pourrait advenir des taux d'intérêt au cours des huit ou dix prochaines années que prendront l'entreprise et la construction de ces ouvrages. Les taux d'intérêt applicables aux fonds avancés à des sociétés de la Couronne pour couvrir les frais d'équipement ont augmenté constamment au cours des années 50 et 60 et ont atteint un sommet d'environ 8½ p. 100 au milieu de 1970. Au cours de la présente année civile, ce taux a baissé à un peu moins de 7 p. 100—6 15/16 p. 100—pour le présent trimestre.

A toutes fins utiles, c'est ce taux de 7 p. 100 qu'a retenu le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique aux fins de ses études. On doit noter, naturellement, que les taux commerciaux et ceux des emprunts des provinces seront probablement un peu plus élevés. Je crois qu'ils s'établissent aujourd'hui à 8 ou 8½ p. 100 par année. Rien ne semble donc indiquer que les taux d'intérêt baisseront assez pour rendre le projet plus viable que ce que laisseraient entrevoir les renseignements dont disposait le Bureau.

D'après le rapport présenté par le Bureau en 1969, il faudrait que les taux d'intérêt tombent à 3½ ou 4 p. 100 pour rendre l'énergie marémotrice concurrentielle—et je ne veux pas dire moins coûteuse—par rapport à d'autres sources d'énergie hydroélectrique. Il ne faudrait donc pas s'attendre à ce que les taux d'intérêt atteignent un palier qui rendrait le projet économiquement réalisable.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre s'ajourne donc à lundi, à 2 heures de l'après-midi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour lundi et les jours suivants?

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas très bien à qui la question s'adresse, mais si je puis répondre au nom de l'intéressé, je crois qu'à la page 5161 du *hansard* du 22 avril, le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué l'ordre des travaux. Cela veut dire que nous poursuivrons l'étude du bill C-187, loi concernant les minéraux du territoire du Yukon. Sauf erreur, on prévoit la fin du débat sur cette question lundi. Si tel est le cas, la Chambre passera ensuite à l'étude du bill C-228, tendant à modifier le Code canadien du travail (Normes).